



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 7 février 2023, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le projet de règlement suivant :

N° 1084-2023 ayant pour titre « Règlement 1084-2023 relatif à la démolition »

- Ce projet de règlement a pour objet d'assurer un contrôle de la démolition des immeubles qui pourraient constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale. Il vise également à encadrer la réutilisation du sol dégagé et la protection des logements à louer dans un contexte de rareté.

Une séance publique de consultation aura lieu lundi le 27 mars 2023, à 19 h, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Il est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 9 mars 2023.

Brigitte Beuparlant,
directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe